

Zeitschrift: Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 121 (2023)

Heft: 11

Buchbesprechung: Conseil de lecture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conseil de lecture

Edouard Leport

Les papas en danger? Des pères à l'assaut des droits des femmes

Editions de la Maison des sciences de l'homme, collection Interventions

2022, 244 pages, CHF 17.95

ISBN: 9782735127696



Ce livre relate les résultats d'une enquête sur le mouvement de défense des pères en France. Edouard Leport, sociologue, a réalisé une analyse des sites internet, flyers et autres outils de communication de nombreuses associations de défense des pères. Il a mené, de 2014 à 2017, une enquête de terrain dans trois villes. Il a réalisé 32 observations lors de permanences d'accueil tenues par des associations de pères et 24 entretiens approfondis avec des militants de ces associations et des pères venus chercher des conseils. Les études sur les mouvements de pères en Suisse sont encore peu nombreuses, toutefois une analyse moins étayée de Fiona Friedli¹ sur un groupe de pères séparés en Suisse Romande aboutit à des conclusions très proches de celles de l'enquête d'Edouard Leport.

Chiffres

Il présente les principes de fonctionnement et les objectifs de ces associations, qui, toutes, revendiquent la résidence alternée des enfants après la séparation des parents. La résidence alternée justifierait la diminution voire la suppression des pensions alimentaires, les enfants étant pris en charge de manière égale chez leurs deux parents. En 2020, seuls 12% des enfants de parents séparés vivent en résidence alternée. Les associations de défense des pères reprochent à la justice ce faible pourcentage. Elles estiment que les juges aux affaires familiales privilient les mères dans l'attribution de la garde des enfants, et que les juges femmes prennent des décisions partiales. Or, les chiffres de la justice révèlent une tout autre réalité: les demandes des pères leur sont accordées dans 93% des cas. Si la résidence alternée n'est pas plus fréquente, c'est parce que les pères ne la demandent pas.

Stratégies

L'auteur analyse aussi les stratégies de communication de ces associations et confronte leurs discours publics et les pratiques qu'il a pu observer lors des permanences d'accueil dédiées aux pères. Ces associations mettent en avant les droits des enfants et incluent un certain nombre de femmes dans leurs comités, femmes qui leur permettent de démontrer leur volonté de soutenir l'égalité hommes-femmes.



¹ Voir l'article accessible en ligne: Friedli, F. (2022). Se rencontrer entre pères pour dénoncer une justice familiale "hostile aux hommes": analyse du militantisme paternel en Suisse. In Avanza, M. et al., *Militantismes de guichet: Perspectives ethnographiques*. Editions Antipodes. <https://serval.unil.ch>

Leur discours est basé sur la complémentarité des hommes et des femmes et l'absolue nécessité pour un enfant d'être en contact avec son père. En outre, toutes ces associations luttent pour la reconnaissance du dit «syndrome d'aliénation parentale». Ce «syndrome», qui n'a aucune validité scientifique², permet de passer sous silence la parole des enfants en prétendant que tout enfant dénonçant des violences de la part de son père est manipulé, consciemment ou pas, par sa mère. La défense de la notion d'aliénation parentale n'est pas compatible avec la défense des droits des enfants.

Sexisme

L'auteur relève le sexism omniprésent des militants durant les observations qu'il a effectuées, la minimisation des violences envers les femmes et les enfants, pourtant admises par les pères concernés et parfois condamnés pour ces faits. Ces violences seraient provoquées par les femmes, qui exerceraient des violences psychologiques poussant leurs conjoints à les frapper. Les militants conseillent aux pères bénéficiaires de demander la résidence alternée même s'ils ne peuvent pas s'occuper eux-mêmes de leurs enfants, leur proposant alors de faire appel à une femme de leur entourage. L'auteur relève une série de conseils qui vont à l'encontre du respect des enfants, comme forcer la visite si l'enfant la refuse, ou demander une remise des enfants dans un poste de police – au risque de les traumatiser. Selon l'auteur, l'objectif de ces associations est la défense des intérêts des hommes contre ceux des femmes.

Un contact récent avec une association de pères séparés m'a amenée à lire ce livre. Il me semble important que les sages-femmes soient informées au sujet de ces associations et des valeurs qu'elles véhiculent. ☺

Muriel Bros,
sage-femme

² Voir le récent rapport présenté au Conseil des droits de l'homme (Nations Unies) portant sur le lien entre les affaires de garde d'enfants, la violence contre les femmes et la violence contre les enfants – l'accent étant mis sur l'utilisation abusive de la notion d'«aliénation parentale» et de pseudo-concepts similaires.



Nations unies (2023). A/HRC/53/36: Garde des enfants, violence contre les femmes et violence contre les enfants – Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences. www.ohchr.org



La page Wikipédia consacrée à ce terme renseigne également de façon détaillée les controverses y étant liées: <https://fr.wikipedia.org>